



L'Assurance Responsabilité Civile



AGIS
Allsure Global
Insurance Solutions

Votre partenaire Courtage depuis 40 ans

www.agis-group.com

L'Assurance responsabilité civile couvre toujours ce que l'on appelle la responsabilité délictuelle ou quasi-délictuelle.

En revanche, pour ce qui concerne la responsabilité contractuelle, il faut, le plus souvent, prendre une extension.

La responsabilité délictuelle ou quasi délictuelle

On parle de responsabilité délictuelle quand, en dehors de tout contrat, une faute professionnelle est à l'origine d'un préjudice sur un tiers.

Responsabilité civile contractuelle

On parle de responsabilité contractuelle lorsqu'un non-respect du contrat est à l'origine d'un préjudice.

La **responsabilité contractuelle** est donc engagée lorsqu'il existe un manquement (inexécution ou mauvaise exécution du contrat), ayant entraîné un dommage et que le lien de causalité entre les deux est établi.

La responsabilité civile du fait des produits défectueux

La **responsabilité civile du fait des produits défectueux** est engagée dans le cas de dommages générés par l'utilisation d'un produit défectueux dans le cadre d'une utilisation normale. Dès lors qu'il est identifiable, c'est le producteur qui est déclaré responsable ; dans le cas contraire, c'est le fournisseur qui endosse la responsabilité. L'Equipe d'AGIS a mis en œuvre des garanties sur près de 60 millions de produits vendus depuis 1977. Nous pouvons considérer que nous sommes les spécialistes de ce segment d'assurance tant au niveau français qu'au niveau Européen et Nord-Américain. (En tant que courtier de réassurance de groupe de compagnies américaines).

L'assurance **responsabilité civile après livraison** couvre donc les problèmes générés par un produit transformé ou manufacturé après sa mise sur le marché. Certaines assurances prennent également en charge le retrait du marché d'un produit défectueux.

La responsabilité civile des dirigeants et des mandataires sociaux.

Il s'agit le plus souvent d'un contrat distinct qui vise à prendre en charge les préjudices commis lors de l'exercice des fonctions de dirigeant (négligence, mauvaise gestion...).

POURQUOI AGIS ?

Pour répondre à vos attentes en matière de gestion des sinistres, et bénéficiez d'une gestion proactive des réclamations des tiers

L'équipe d'AGIS est rompue depuis plus de 30 ans à une gestion proactive des sinistres, elle a tissé un réseau d'avocats spécialisés mis à la disposition de ses clients en fonction leur secteur d'activité et des mises en cause auxquelles ils doivent faire face.

La défense des intérêts de nos clients est dans notre ADN et nous sommes particulièrement actifs dans la recherche de solutions favorables pour nos clients.

Suivi, Conseil, défense, négociation avec les assureurs, recherche de compromis, bref nous mettons tout en œuvre pour trouver des solutions respectant les besoins de nos clients.

Notre réputation et notre action est à mille lieux de nombre d'acteurs du marché qui, avec fatalisme, laissent leur client faire face à leur sort, dans une grande solitude, en attendant les effets parfois désastreux de jugements aléatoires.

